

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

### DÉLIBÉRATION N° 2024\_029

Rapporteur : Gilles SPIGOLON

### Objet : Première campagne de subvention 2024 aux associations

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	24	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Daniel DIREZ - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
21 mai 2024			Alexandra VIEAU procuration à Irène GIRARD
Date de publication			Aude SIMERMANN procuration à Jean-Marie HIRTZ
31 mai 2024			Yves COLOMBAIN procuration Jean-Marc RENARD
Transmis en préfecture le			Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA
31 mai 2024			Marie-Claire TCHAMKAM procuration à Pierre BIYELA

Rubrique : 7.5.1

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Daniel DIREZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Les demandes de subvention aux associations sont attribuées deux fois par an par le conseil municipal, en mai et en novembre.

Le budget primitif 2024 dégage une enveloppe de 84 000 € réservée au soutien au monde associatif incluant les structures d'accueil du jeune enfant.

Répondant aux besoins exprimés par les habitants dans des domaines divers (culture, santé, social, cadre de vie, sports, etc.), les activités des associations bénéficiant des subventions communales contribuent à maintenir ou raffermir le lien social, l'animation du territoire, le vivre-ensemble, la citoyenneté.

La municipalité entreprend d'orienter son budget vers la réalisation des objectifs de développement durable tels que définis par l'Organisation des Nations Unies en 2015, afin de réussir les transformations nécessaires en matière économique, sociale, environnementale et sociétale. Les subventions attribuées doivent ainsi permettre d'accélérer la formation d'alliances multi acteurs, thématique de l'objectif de développement durable N° 17, et de déployer des partenariats durables dans le territoire malzévillois.

En plus du soutien financier direct, la ville accompagne également le mouvement associatif à travers plusieurs aides en nature. Ces subventions indirectes ont représenté un montant de 95 940 € en 2023.

Les propositions de subventions aux associations pour la 1<sup>ère</sup> campagne 2024 sont les suivantes :

Associations	Subventions 2022	Subventions 2023	Subventions demandées 2024	Subventions 1 <sup>ère</sup> campagne (mai 2024)	Subventions 2 <sup>ème</sup> campagne novembre 2024)
<b>Crèches (BP 2024 : 28 500 €)</b>					
<b><u>Subventions de fonctionnement</u></b>					
<b>Halte-garderie parentale Les P'tits Lutins</b>	16 050 €	16 050 €	25 000 €	16 100 €	
<b>Crèche la Ribambelle</b>	12 400 €	12 400 €			
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS AUX CRECHES</b>		<b>28 450 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>16 100 €</b>	
<b>Associations (BP 2024: 53 000 €)</b>					
<b><u>Subventions de fonctionnement</u></b>					
<b>Associations malzévilloises</b>					
<b>MASC</b>	10 000 €	10 000 €	10 000 €	9 000 €	
<b>SCM Sporting Club de Malzéville</b>	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	
<b>AUCS Saint Michel Jéricho</b>	5 000 €	5 000 €	6 000 €	5 000 €	
<b>APEM BNE</b>	4 500 €	4 500 €	3 800 €	3 800 €	
<b>Association sportive collège Paul Verlaine</b>	pas de demande	0 €			
<b>Douëraphonies</b>	3 500 €	3 500 €			
<b>Amicale des aînés Malzévillois</b>	4 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
<b>Malzéville au Sahel (ex-Mali)</b>	2 000 €	2 000 €			
<b>L'Ile aux bombes</b>	800 €	800 €	1 000 €	1 000 €	
<b>Culture et Bibliothèque pour tous</b>	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
<b>Tennis Club</b>	800 €	1 300 €			
<b>Karaté</b>	800 €	1 000 €			
<b>Association pour le Don du Sang Bénévole de Malzéville [ADSB Malzéville]</b>	650 €	600 €	650 €	650 €	
<b>Funky Fresh</b>	500 €	1 500 €	4 000 €	2 500 €	
<b>Rock Club</b>	450 €	450 €	450 €	450 €	
<b>Vélo Loisirs Malzéville [VLM]</b>	400 €	400 €	400 €	400 €	

Associations	Subventions 2022	Subventions 2023	Subventions demandées 2024	Subventions 1ère campagne (mai 2024)	Subventions 2ème campagne novembre 2024)
<b>Les amis du clos gourmand</b>	100 €	150 €	200 €	Etudié en 2ème session	
<b>Fam Fam Les Charmilles</b>	300 €	300 €	500 €	300 €	
<b>ARSEM</b>	200 €	300 €	300 €	300 €	
<b>Les boules qui piquent</b>	80 €	200 €			
<b>Solidarité Séniors à Malzéville [SSAM]</b>	pas de demande	500 €			
<b>Resurrection</b>	pas de demande	0 €			
<b>Zel Zen en Lorraine</b>	nouvelle asso.	360 €			
<b>Yogi Me</b>	nouvelle asso.	0 €			
<b>Associations extérieures</b>					
<b>Les restos du cœur</b>	1 200 €	1 200 €	1 700 €	1 500 €	
<b>Secours catholique</b>	600 €	0 €	600 €	0 €	
<b>Secours populaire Français</b>	0 €	0 €	1 000 €	0 €	
<b>AEIM / Adapei 54</b>	0 €	0 €	100 €	0 €	
<b>SOS Amitiés</b>	200 €	200 €			
<b>Symphonie</b>	pas de demande	pas de demande	500 €	0 €	
<b>AFSEP</b>	pas de demande	0 €			
<b>ADDOTH</b>	100 €	0 €			
<b>Vivre Avec l'Autisme en Meurthe et Moselle [VAAMM]</b>	0 €	0 €			
<b>CSFL</b>	pas de demande	500 €	500 €	0 €	
<b>Subventions d'investissement</b>					
<b>Associations malzévilloises</b>					
<b>L'île aux bombes</b>	0 €	0 €	1 500 €	200 €	
<b>Roue Libre</b>	nouvelle asso.	500 €	500 €	500 €	
<b>Les Neugeottes</b>			1 000 €	1 000 €	
<b>Subventions exceptionnelles / projets</b>					
<b>Associations malzévilloises</b>					
<b>APEM BNE</b>	pas de demande	pas de demande	700 €	400 €	
<b>Aéroclub Marie Marvingt</b>	pas de demande	pas de demande	1 500 €	1 500 €	
<b>Les Neugeottes</b>	0 €	2 000 €			
<b>Lortie</b>	pas de demande	2 000 €			
<b>Les boules qui piquent</b>	0 €	100 €			
<b>L'île aux bombes</b>	1 000 €	0 €			
<b>Malzéville au Sahel</b>	pas de demande	0 €	5 000 €	2 000 €	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>				<b>42 000 €</b>	<b>0 €</b>

Associations	Subventions 2022	Subventions 2023	Subventions demandées 2024	Subventions 1ère campagne (mai 2024)	Subventions 2ème campagne novembre 2024)
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>58 100 €</b>	<b>0 €</b>

**Convention bibliothèque (BP 2024 : 2 500 €)**

<i>Culture et Bibliothèques pour tous</i>	3 102 €	1 928 €
---	---------	---------

Vu l'avis unanimement favorable de la commission vie locale, citoyenne et culturelle du 13 mai 2024,

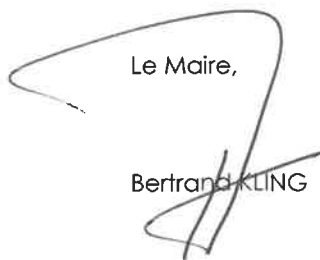
**Le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité  
Daniel DIREZ ne participe pas au vote


**approuve** les subventions aux associations pour la 1ère campagne 2024 telles que présentées ci-dessus

**certifie** que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,  
  
Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,  
  
Daniel DIREZ

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**